AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social: 5, Rue 8610 ZI Charguia 1 –2035– Tunis Carthage

La Société d'Articles Hygiéniques (SAH) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 23/11/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société, par incorporation de réserves, d'un montant de 3.555.656 dinars et ce, par l'émission de 3.555.656 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, à raison d'Une (01) action nouvelle pour Quatorze (14) actions anciennes avec deux (02) rompus.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société d'Articles Hygiéniques (SAH) passera de 49.779.186 dinars à 53.334.842 dinars.

Droits d'attribution:

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 13/12/2017.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2017.

Cotation en Bourse:

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 13/12/2017.
- ✓ Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 13/12/2017, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 02 droits d'attribution rompus.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du 13/12/2017.